

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 03 – 18 : CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX DE PLUIE AU SUD DE L'A660

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU
Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Le SIBA travaille depuis plusieurs années, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de gestion des eaux pluviales de la ville, à la recherche de solutions de rétention et de stockage des eaux de pluie, en amont des ouvrages ou réseaux d'évacuation.

C'est à ce titre qu'un projet de création d'un ouvrage au Sud de l'A660 a vu le jour, visant à réguler le débit de la craste de Cantarranne et, en aval, celui du Ruisseau du Bourg.

Des terrains communaux ont été identifiés, représentant une surface globale d'environ 25 hectares (parcelles G 265, G 264, G 263, G 700 et DM 3), et pourraient utilement permettre cet aménagement.

Ces parcelles sont aujourd'hui grevées d'Espaces Boisés Classés et le projet de PLU arrêté prévoit leur déclassement. En parallèle à cette procédure de révision générale du PLU, et afin de garantir l'aboutissement de la procédure dans des délais plus restreints, va être initiée une procédure de déclaration de projet par le SIBA, visant à opérer le déclassement de ces terrains et la mise en compatibilité du PLU.

Il convient par la présente délibération de confirmer l'accord de la ville quant à la mise à disposition de ces terrains au SIBA pour la réalisation de ce projet, ainsi que l'intention, et l'accord sur le déclassement de l'espace boisé classé grévant ces parcelles.

Sur cette base, je vous propose :

- d'autoriser la mise à disposition par la ville des parcelles cadastrées G 265, G 264, G 263, G 700 et DM 3 au bénéfice du SIBA
- d'autoriser les travaux pour l'aménagement d'un bassin de rétention au Sud de l'A660 sur les parcelles G 265, G 264, G 263, G 700 et DM 3.
- De prévoir, à travers la révision générale du PLU ou à travers une déclaration de projet spécifique, le déclassement de l'EBC grévant les parcelles du projet de bassin de rétention.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le...30/03/2018
GUJAN-MESTRAS le...30/03/2018...

